

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 98 34 92 50
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : 2025-SEVAD-JN-OC014

Rennes, le 29 octobre 2025

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du Service Valorisation touristique et Développement durable;

VU la demande de Monsieur DUPONT de chez AXIONE, pour le compte de Mégalis Bretagne,

Considérant que des travaux de d'installation de réseau fibre optique, bief de Lille, doivent être réalisés le 15 novembre 2025;

Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers ;

Arrête :

Article 1 - Prescription

L'accès au chemin du pont de l'écluse de Lille jusqu'au Moulin de L'isle, bief de Lille sur la commune de Bréhan, est interdit à tous les usagers.

Le 15 novembre 2025

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction ainsi qu'une déviation seront mise en place par l'entreprise.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Bréhan.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service Valorisation touristique
et Développement durable

Véronique VÉRON

Plan de fermeture et de déviation du chemin le 15 novembre 2025 Bief de Lille

Fermeture
Déviation

